Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260402-DCM_2026_04_057-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Votants : **29**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY, Mme Martine JULÉ MAHIEUX, M. Roland GUILLEMOT, Mme Sylvie PERESSE, M. Joël BERNARD, Mme Annick MAURISSEAU BERTRAND, M. Patrick ANDRÉ, Mme Valérie COURTET, M. Christophe BERNARD, M. Jacques LE NAY, M. Jean-Michel RIVALAN, Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE, M. Hervé LE GAL, Mme Catherine DE SAN FELICIANO, M. Thierry DELALANDE, Mme Martine LE ROMANCER, M. Baptiste ROBERT, M. Sébastien DANIEL, Mme Stéphanie KERIHUEL, M. Philippe CABOURO, M. Marc LE POULICHET, Mme Françoise FAVIER, Mme Sandrine GUILLEMOT, Mme Sandrine LEJARS, Mme Lucile TEKAYA, Mme Maëlle LE GOUIC, Mme Julie CRENN, M. Alexandre COULLIN

Absent excusé ayant donné pouvoir :
David LIEURY donne pouvoir à Patrick ANDRÉ

Absent excusé :

Monsieur Alexandre COULLIN a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026-04-057 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2026

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de séance doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

Le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Alexandre COULLIN

Pour extrait certifié conforme
Le MAIRE,
Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY
Morbihan

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO